

Rapport de la Commission de gestion

Chargée d'examiner le préavis municipal N°03/2020

Rapport de gestion

Table des matières

Préambule	4
Organisation de la COGEST.....	4
Faits marquants pour la COGEST.....	4
Législature 2016-2021	5
Administration générale et finances	6
Travaux et infrastructures	8
Généralités	8
Effectifs.....	8
Réseau routier	9
Éclairage public.....	10
Évacuation et épuration des eaux	10
Urbanisme et promotion économique.....	11
Population, sécurité et affaires sociales.....	13
Service de la population (SPOP)	13
Police administrative.....	13
Affaires sociales.....	14
Protection civile.....	15
Service de défense incendie et de secours (SDIS).....	15
Bâtiments et durabilité.....	16
Maintenance des bâtiments.....	16
Chantiers et travaux réalisés	16
Répartition du personnel du service	17
Energie.....	17
Gestion des bâtiments.....	18
Location des salles.....	18
Vidéosurveillance des bâtiments communaux	19
Plan de mobilité.....	19
Véhicules électriques.....	19
Espaces verts et déchets	20
Espaces verts	20
Forêts.....	21
La biodiversité sur le territoire communal	22
Déchets.....	22
JUTAVAQ.....	22
Instruction publique et affaires culturelles	23

Service de la Jeunesse et des loisirs	23
Écoles.....	23
Accueil pré- et parascolaire	24
Jeunesse – Aînés – Loisirs.....	24
Conclusion	26

Préambule

Organisation de la COGEST

Afin de fonctionner davantage en amont du rapport de gestion, la COGEST s'est organisée en sous-commissions, qui ont eu loisir de s'entretenir avec Mme la Municipale et MM. les Municipaux, ainsi que les chef-fe-s de service concerné-e-s, au sujet des thématiques que la COGEST a choisi de suivre.

Au total, la COGEST s'est réunie 12 fois en plénière (2 fois en 2019 et 10 fois en 2020, dont 9 fois en visioconférence), ainsi que 8 fois en sous-commission. En date du 8 mai 2020, la COGEST a procédé aux entretiens de la « Grande visite », qui ont pu se dérouler selon les normes de distanciation sociale en vigueur ce jour-là.

Le COGEST remercie tous ses interlocuteurs et interlocutrices pour leur disponibilité et les réponses données.

Dicastère	Sous-commission	Rapporteur-e
URBANISME ET PROMOTION ÉCONOMIQUE M ^{me} Laurence Muller Ahtari M. Turiel	M ^{me} Jolanda Müller Chabloz M. Jean-Charles Fresquet	M. Richard Nicole
ESPACES VERTS ET DÉCHETS M. Michel Amaudruz M. Porchet	M ^{me} Adriana Brewster M. Robert Irrausch	M. Daniel Besson
INSTRUCTION PUBLIQUE ET AFFAIRES CULTURELLES M. Philippe Somsy MM. von Arx et Wolters	M. Olivier Descloux M. Philippe Hayward	Mme Isabel Taher Sellés
TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES M. Jacques Marchand M. Porchet	M ^{me} Jolanda Müller Chabloz M. Daniel Besson	M. Philippe Hayward
POPULATION, SÉCURITÉ ET AFFAIRES SOCIALES M. André Guex MM. Leder et Burkhart, Mme Remy	M. Richard Nicole M. Robert Irrausch	M. Jean-Charles Fresquet
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES M. Jean-Pierre Sueur MM. Varrin et Vial, Mme Romanzini	M ^{me} Isabel Taher Sellés M ^{me} Adriana Brewster	M. Olivier Descloux
BÂTIMENTS ET DURABILITÉ M. Christian Menétrey M. Turiel	COGEST	M ^{me} Jolanda Müller Chabloz

Faits marquants pour la COGEST

L'élaboration du présent rapport a été marqué par la redistribution des dicastères, suite à la démission de M. le Municipal Michel Odier, et par les répercussions de la pandémie due au COVID-19.

La Municipalité et son administration ont mené à bien les passations de pouvoir et la transmission des dossiers. Quant à la COGEST, elle a rédigé l'entier de ses travaux en visioconférences pour assurer le bon respect des délais.

Législature 2016-2021

Durant la législature 2016-2021, la composition de la COGEST a changé à cinq reprises, suite aux départs de MMES Laurence Muller Ahtari, Marie-Dominique Grobéty, ainsi que de MM. Thierry Sciboz, Jean-Pierre Muller, Bertand Martinelli. Ces changements n'ont pas perturbé le travail de la COGEST et les nouvelles personnes qui ont rejoint notre Commission se sont parfaitement intégrées.

En plus de son objectif premier de surveillance des actions de la Municipalité et de son administration, la COGEST doit également :

- Mettre sur pied une organisation efficace (art. 93e et 40h LC¹) ;
- Respecter le consensus (art. 40g LC¹).

S'agissant de son propre bilan, la COGEST a trouvé une manière de travailler efficiente et non partisane, avec les informations que ses partenaires ont bien voulu lui fournir.

Dans un contexte d'importants changements, tels que l'arrivée des partis et la croissance de la Commune, la COGEST a eu parfois peine à se faire entendre et à être considérée comme un facilitateur.

La COGEST a toujours veillé à entretenir un climat cordial orienté vers le dialogue et à adopter une attitude neutre et impartiale. Elle s'autorise toutefois à relever que contrôler la gestion sans avoir accès à des outils de pilotage implique un important travail de recherche et de synthèse qui a souvent cantonné la COGEST dans un rôle d'observateur, sans pouvoir être force de proposition.

La COGEST encourage vivement la Municipalité à considérer les points de vigilance suivants :

1. **Planification** : une meilleure systématique dans la présentation et la mise en perspective des différentes données permettent de mieux évaluer l'opportunité des actions entreprises par la Municipalité, que ce soit d'un point de vue politique, économique, social, administratif, etc.
2. **Processus** : l'établissement et la communication des processus facilitent l'analyse basée sur l'efficacité et permet d'examiner dans quelle mesure la Municipalité aurait pu user de moyens moins coûteux en argent, temps ou ressources humaines.
3. **Conflits d'intérêts** : tout en précisant que la COGEST n'a relevé à ce jour aucun manquement, elle estime que les conflits d'intérêt sont mal pris en compte par la Municipalité dans la prise de certaines décisions, tel que la répartition des dicastères.

¹ LOI sur les communes (LC) du 28 février 1956 [...]

Administration générale et finances

Rapport de la sous-commission

De manière générale et selon Monsieur le Syndic, la Municipalité a fonctionné de manière satisfaisante en 2019. Si certaines divergences liées à des positions propres à chaque Municipal ont émergé, on peut dire que la totalité du travail a pu être réalisée dans de bonnes conditions. Des contraintes ont dû être gérées en lien avec des conflits d'intérêts entre les objets à traiter dans les dicastères et les intérêts privés des Municipaux.

Actuellement, la commune du Mont-sur-Lausanne n'est plus représentée dans le bureau du SDNL, ce que la COGEST regrette.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST aimerait savoir si la Commune a proposé un successeur au sein du GROFIL du SDNL

La COGEST s'est enquis de la formation continue au sein de la Municipalité et de l'administration. La COGEST déplore qu'à l'exception d'une seule Municipale, aucun autre membre du collège municipal n'ait été se former, malgré la pléthore d'offres existantes.

Considérant que la Commune a besoin d'une administration forte et performante, dans le cadre du passage de village à celui d'une ville, la COGEST regrette que la formation continue soit principalement basée sur la bonne volonté du personnel.

La COGEST salue en revanche les formations d'apprentis et de brevet fédéral en cours.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

Quelle est la politique de formation de l'administration et de la Municipalité ?

Au sujet de la communication, la COGEST regrette ici aussi un manque de vision et de politique. En effet, l'administration multiplie les outils techniques sans avoir une approche globale. Il n'existe aucune ligne directrice au sujet de la communication, aucune réelle stratégie de diffusion de l'information. Les actions se font au cas par cas. Le Conseil a pourtant débattu de ce sujet à au moins deux reprises ces trois dernières années (postulat sur le développement de la communication digitale en 2018 et préavis 10/2017 au sujet de l'acquisition de cinq panneaux lumineux). Avant de continuer d'élargir les moyens techniques, la COGEST demande à la Municipalité de mettre en place une stratégie de communication.

La COGEST a cependant pu apprécier le travail important effectué sur la durée dans le domaine de l'archivage à l'aide d'un archiviste engagé à 10% ainsi qu'avec le soutien de la société DOCUTEAM. Une stratégie a été définie et des processus mis en place. Chaque service a un répondant archives. Les documents concernant les bâtiments ont fait l'objet d'un reclassement pour permettre un meilleur suivi. La réflexion s'étend maintenant à l'archivage des documents électroniques. La COGEST remercie les personnes impliquées dans ce travail.

L'administration communale a mis en place un certain nombre de services à disposition du citoyen sur son site internet. La réservation des salles communales en fait partie, tout comme le formulaire d'annonce d'arrivée sur le territoire communal. Le but est de faciliter les démarches pour les habitants et de diminuer le nombre d'appels téléphoniques à l'administration. La COGEST a pu constater que la

Commune est au début du processus : il n'existe par exemple aucun lien entre les outils informatiques et certaines opérations nécessitent toujours le passage au guichet de l'administration. Ceci parfois pour des questions légales. La COGEST se réjouit que la situation puisse évoluer dans ce domaine.

La COGEST s'est intéressée à la question de la plage horaire de la piscine offerte aux employés communaux. Il s'agit d'une mesure pour encourager et promouvoir l'activité physique. Cela s'inscrit aussi dans le cadre de l'interpellation « Pour une labellisation du Mont – Commune en santé ». La Commune cherche aussi à être un employeur attractif. Une collaboration avec un fitness a été étudiée, mais l'offre proposée n'aurait pas été assez attractive.

Pour finir, la COGEST s'est entretenue au sujet de la satisfaction du personnel communal. Actuellement, des données sont récoltées dans le cadre de l'entretien personnel annuel, sous un chapitre facultatif. À ce jour, tous les employés communaux y ont répondu. Madame Romanzini reconnaît les limites de cette démarche. Une étude plus complète avec une autre méthodologie est possible mais aussi plus coûteuse. De plus, cela exige que la Municipalité soit prête à répondre à certaines demandes ou insatisfactions du personnel. Dans tous les cas, c'est une démarche de politique du personnel qui dépend de la Municipalité. La COGEST ne peut que recommander d'entamer à futur une telle démarche.

Travaux et infrastructures

Rapport de la sous-commission

Généralités

M. Porchet nous signifie que le dicastère est suffisamment doté en personnel. Il estime gérer convenablement les différents projets avec d'autres dicastères, de manière transversale, même s'il n'y a pas d'organigramme. Il en va de même pour les préavis, M. Porchet priorise tant que faire se peut les réparations urgentes et travaux imprévus, notamment dû à des ruptures de collecteurs ou inondations. Le nombre d'heures supplémentaires est sous contrôle, mais la réflexion est en cours concernant un éventuel budget pour un nouveau collaborateur, dû aussi à l'augmentation de la population.

M. Porchet nous confirme que le dicastère mène bien une planification du réseau routier de la Commune, notamment via des prestataires externes, tels que le **Bureau d'ingénieurs conseils et laboratoire d'analyse de matériaux INFRALAB**, qui fait une cartographie des routes, procède à des relevés, détecte les fissures, déformations, usures ou autres affaissements et propose des actions correctives sur une période de cinq ans. Le dernier exercice a été réalisé en 2016, la notation va de mauvais à bon soit de 1 à 5. Ces projets sont traités généralement avec les **Services industriels de la Ville de Lausanne**, la société **Swisscom**, les **Transports publics lausannois**, ainsi que l'**Office fédéral des routes (OFROU)**. Les travaux d'entretiens sont pris sur le budget, alors que les investissements font l'objet de préavis. Cette planification tient compte maintenant de l'ensemble des projets prévus, préavis etc. et non plus par « micro » secteur. Le dossier « Mobilité douce » est traité par le service de l'Urbanisme.

Effectifs

Gestion du personnel

Suite à la remarque de la COGEST, de 2018, demandant à la Municipalité d'analyser l'opportunité d'internaliser certaines tâches via l'engagement d'un nouveau collaborateur, nous constatons que cela a été fait et que l'efficacité et la réactivité se sont déjà fait ressentir. Ainsi la connaissance des dossiers reste en interne et les coûts de certains mandats externes, confiés par exemple au bureau d'études **Ribi SA ingénieurs hydrauliciens**, qui se chiffrait à env. CHF 150'000.-, sont traités en interne.

Equipe de voirie

Pour information, l'équipe Voirie est engagée pour le déneigement de 03h00 à 20h00 et prolonge le déneigement, avec l'aide du service de piquet, jusqu'à 23h00, pour permettre l'accès aux bus TL. Passé cette heure, il n'y a plus de déneigement.

CONSTAT

La dépose de déchets hors poubelles et Moloks est le fait d'incivilités et non de Moloks trop pleins (cf. Police administrative)

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

Considérant les mille heures de travail consacrées à l'élimination des déchets, la COGEST demande à la Municipalité, de reconsidérer ce point récurrent, afin de mieux informer les usagères et usagers.

Réseau routier

Martines zone 30 km/h

Pour information, la **Sous-Commission des Limitations de Vitesse (SCLV)** a rendu son rapport qui est en traitement à l'Etat, ce qui prend généralement douze mois. Pour ce type de projet le canton demande préalablement un aménagement routier pour diminuer la vitesse, sans la baisser officiellement (durée de plusieurs mois) et ensuite si cela doit aller plus loin, le projet et le délai de douze mois commencent.

Route de la Clochatte

CONSTAT

Afin d'anticiper l'arrivée des nouveaux habitant-e-s dans le quartier de la Clochatte, un mandat a été donné au bureau d'ingénieurs privé **AIC ingénieurs conseils SA**, qui avait déjà réalisé le terminus du Grand-Mont, pour étudier la création d'une boucle de rebroussement concernant la ligne TL 22, dans l'aire du plan d'affectation de la Valleyre. Après les premiers échanges avec les responsables des **Transports publics lausannois**, il s'est vite avéré que la largeur de la route de la Clochatte n'était pas suffisante pour permettre la circulation des bus.

MM. Marchand et Porchet nous confirment que depuis 2007 (Préavis 13/2007 pour ce même tronçon de CHF 1.98 mio avec prolongement des TL intégré) les normes et largeurs minimum des routes ont changés de 5.80 à 2 x 3,50 mètres pour les véhicules TL. L'alignement de la route et hauteurs de trottoirs des abribus rallongent le rayon des virages et demandent des aménagements en conséquence. Une approche est en cours avec les propriétaires pour faire passer une bande cyclable sur le Plan d'affectation « La Clochatte », afin de diminuer l'emprise de la route sur les parcelles privées de ce tronçon. Pour information, une étude est en cours pour le rebroussement du bus TL et un préavis devra suivre aussi pour ce tronçon.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande à la Municipalité de s'expliquer sur ce point et d'informer le Conseil communal :

- Comment se fait-il que lors de la présentation du projet du Plan d'affectation « La Clochatte », il n'y ait pas eu de remarques, ni études de ce tronçon, et donc pas d'information aux riverain-e-s, ni au Conseil communal ?
- Dans le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal du 19 novembre 2018, il est dit que : « *le Service du développement territorial a mis comme condition de réalisation du PACom l'extension de la ligne tl22. La Municipalité devra donc réaliser cette ligne qui est hors périmètre du PACom avant l'arrivée des nouveaux habitants.* » Cette nouvelle donne repoussera-t-elle la réalisation du plan d'affectation ?

Zone 30 Grand-Mont

CONSTAT

Le préavis 04/2019, pour la réalisation de la zone 30 du Grand-Mont, a été accepté puis terminé le 1^{er} novembre 2019. Considérant que le chantier n'est pas bouclé, car il manque certaines factures, les comptes ne sont pas disponibles.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST réitère sa demande que tous les travaux terminés soient systématiquement renseignés, avec des données chiffrées, dans le rapport de gestion.

Travaux

Réfections de chaussées

Suite à l'attaque d'un fourgon blindé et l'incendie qui s'en est suivie, au mois de juin 2019, dans la zone industrielle En Budron, la Commune doit prendre les frais de réfection à sa charge. L'enquête est encore en cours et une plainte a été déposée. Plus d'informations suivront dans le rapport 2020.

Éclairage public

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande que figure, dans le prochain rapport de gestion, un graphique de la puissance totale installée en Watt, ainsi que la consommation en Kilowattheure, sur une période de trois ans, afin de constater l'évolution dans la Commune.

Évacuation et épuration des eaux

Réseau d'assainissement secteur Martines/Couchant/Farandole

CONSTAT

Depuis quelques années, des problèmes récurrents d'inondation sont constatés en aval de ce secteur. Une étude globale a été initiée en 2017, par le bureau d'études **Ribi SA ingénieurs hydrauliciens**, sans être réglés à ce jour.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST s'interroge sur le temps nécessaire à la résolution de cette problématique et demande à la Municipalité de considérer ce dossier comme prioritaire.

Urbanisme et promotion économique

Rapport de la sous-commission

Le dicastère de l'Urbanisme, dirigé jusqu'au 31 mars 2019 par M. Christian Menétrey, et repris par Mme Laurence Muller Ahtari, le 1^{er} avril 2019, a dû faire face à de nombreux enjeux durant cette année 2019, notamment par la mise en œuvre du **Syndicat des améliorations foncières (Syndicat AF)** et l'arrivée, le 1^{er} novembre 2019, des treize secteurs à bâtir qui en découlent.

Considérée, de l'aveu même de ses dirigeant-e-s, comme une année symbolique et charnière du développement territorial de la Commune, 2019 aura vu la réorganisation du service de l'Urbanisme, afin de pouvoir anticiper, notamment, les incidences de cette mise en œuvre du Syndicat AF et lui permettre de se doter d'une force stratégique.

Dans cette perspective, l'engagement d'une stagiaire à 20%, dans un premier temps, a permis d'évaluer les besoins résultants de cette évolution, à 60-80% dans le cadre du renforcement de la Police des constructions, afin de faire face à la gestion, toujours plus complexe, des négociations avec les propriétaires et du suivi des séances, qui sont désormais systématiquement verbalisées.

Interpellée par cette nécessaire évolution de la dotation en personnel, et consciente du fait que la perception des émoluments de la Police des constructions ne couvre que partiellement les coûts du service, la COGEST a demandé au dicastère de faire une analyse de la situation. Il en résulte que ceux-ci ne sont actuellement couverts qu'à 30%. La COGEST laisse cette question à l'appréciation de la COFIN.

2019 aura aussi été l'année de la création du volet de la Promotion économique, désormais attaché à ce dicastère sur l'initiative de Mme Muller Ahtari, dans un souci de cohérence politique entre environnement, qualité de vie, développement durable et nécessités économiques.

La contribution des entreprises montaines en termes de création d'emplois (actuellement quelques 9'000 postes de travail, soit env. 1 emploi/1 habitant) est en effet une part non négligeable de la santé économique de notre région et des ressources financières directes et indirectes de notre Commune, et toute initiative visant à favoriser leur implantation et leur développement sur notre territoire ne peut que renforcer les moyens de cette politique de cohérence entre urbanisme et qualité de vie.

Considérant toutefois la charge de travail qui incombe au dicastère de l'Urbanisme, notamment en regard au surcroît d'activité dont est, et sera, affectée la Police des constructions, du fait de l'arrivée en nombre de ces nouveaux plans de quartiers et des demandes de permis de construire qui en découleront, mais encore de la planification scolaire, des transports, du logement social, de toutes les contraintes de l'aménagement du territoire dans le cadre du **Schéma Directeur Nord Lausannois (SDNL)** et de la complexité des directives cantonales et fédérales, la COGEST entend rester attentive au temps et aux moyens qui seront consacrés à l'évolution de ce volet de la Promotion économique ; son nécessaire développement, adjoint à un urbanisme de plus en plus complexe, pouvant rapidement faire de ce dicastère l'un des plus lourds de la Municipalité.

Pour s'en tenir à l'exercice 2019, la COGEST ne veut toutefois tirer aucune conclusion hâtive. Instituée dans le dernier trimestre de l'exercice, la question de la Promotion économique ne fait d'ailleurs l'objet que d'un développement succinct dans le Rapport de gestion de la Municipalité. Nous relèverons cependant que ce volet économique est porté à bout de bras par Mme Muller Ahtari, et ne dispose actuellement d'aucune dotation en budget ni en ressources humaines propres.

La politique du dicastère en matière de mobilité douce s'inscrit quant à elle dans la continuité du principe directeur, initié dès 1995, et des suggestions élaborées par la **Commission consultative d'urbanisme (CCU)** lors de ses consultations en 2019, et s'oriente sur deux axes principaux, à savoir : Cugy – La Clochette via Grand-Mont et Châlet-à-Gobet/Les Planches – La Blécherette et La Clochette via Grand-Mont. La Municipalité entend cependant que le développement de cette mobilité réponde à des choix stratégiques et financiers probants, notamment en termes d'expropriation et de mise aux normes. 2019 aura été, sur ce point, le temps du diagnostic et d'une analyse, en cours de finalisation, devant déboucher sur un document fédérateur.

Un questionnement sur la politique générale des transports conclut à une absence de vision globale en raison de la somme des paramètres encore mal définis : mobilité, stationnement, ressources partagées, plans de quartier etc. La COGEST se félicite toutefois de savoir que les subventions pour l'étude et l'assainissement des routes ont été obtenues nonobstant les inquiétudes émises sur la question des délais.

Au chapitre de la politique du logement, et de celui des aînés en particulier, qui sont une priorité pour Mme Muller Ahtari, la volonté est là mais les moyens sont limités. La Commune ne dispose pas de terrains propres et l'avènement de la mise en œuvre du **Syndicat AF**, dont les règles ne peuvent être changées, ne sera que d'un moindre secours, bien qu'une action ait été entreprise en 2019 pour inciter au logement social, qui ne tient qu'à la bonne volonté des propriétaires, contrairement aux dispositions qui peuvent être prises pour les terrains d'utilité publique. Le dicastère réfléchit cependant au développement du logement en zone villas.

A ce titre la COGEST rappelle que l'entrée en vigueur du droit de préemption ne date que de 2020, elle rend par ailleurs attentif au fait que la brièveté des délais légaux ne permet pas de porter ces transactions devant le Conseil et que la Municipalité ne dispose pas du budget nécessaire pour répondre à ces éventuelles opportunités.

La COGEST salue par ailleurs l'étude entreprise sur le potentiel d'évolution du patrimoine foncier et bâti, bien qu'elle ne puisse encore se prononcer sur les conclusions de cette étude et sur une stratégie encore non définie en 2019.

En conséquence quelques questions demeurent et certaines perspectives demandent à être éclaircies, ce qui se conçoit aisément lors de tout changement à la tête d'un dicastère. Toutefois, la COGEST entend saluer à ce propos la bonne transition, ainsi que la disponibilité de M. Christian Ménétrety et de ses chefs de service ; les difficultés évoquées par Mme Laurence Muller Ahtari étant inhérentes à la prise de fonction à la tête d'un dicastère complexe.

La COGEST tient dès lors à souligner la volonté d'efficience du dicastère et l'effort de réorganisation du service de l'urbanisme entrepris dans le cadre de cette transition. Mais elle entend aussi relever le nombre d'implications de l'Urbanisme dans des domaines relevant conjointement d'autres dicastères (mobilité douce – Urbanisme / Bâtiments et durabilité ; planification scolaire : Urbanisme / Bâtiments et durabilité ; JUTAVAQ : Urbanisme / Espaces verts et déchets), et qui a obligé notre Commission à aller chercher auprès d'autres Municipaux les réponses aux questions soulevées par le rapport de gestion de ce dicastère. Une situation qui n'est pas propre à ce dernier, et qui nous laisse penser que la complexité des interactions rend encore difficile l'efficience attendue dans le cadre du concept Le Mont une Ville.

Population, sécurité et affaires sociales

Rapport de la sous-commission

Service de la population (SPOP)

Grâce à l'apport d'un nouveau programme informatique par le canton, un grand nombre de tâches ont été automatisées, des formulaires et autres *check-lists* ont été établis et facilitent grandement l'obtention d'information. Ceci permet au SPOP d'être efficient, sans augmentation de son personnel qui est jugé suffisant par le chef de service ; seule une personne verra son activité augmentée à 60% au lieu des 40% actuels

Le SPOP répond à toutes les questions liées à l'arrivée et au départ des habitant-e-s dans la Commune et renseigne les différents services de l'administration, tant communale que cantonale, pour des statistiques particulières (générationnelle, origine, etc.). Le SPOP apporte du soin à informer les nouvelles et nouveaux habitant-e-s, quel que soit le moment de leur arrivée dans notre Commune, en ciblant la distribution de différents matériels, tels que plaquettes, brochures et flyers, selon leur qualité (famille, personne seule, etc.).

Police administrative.

Le renforcement de personnel a permis d'accomplir les tâches demandées. La Police administrative agit dans ses domaines de compétence mais est également appelée à seconder d'autres autorités (gendarmerie, justice de paix, pouvoir judiciaire) dans le cadre d'une délégation de pouvoir et d'exécution. Le périmètre décisionnel de la Police administrative reste néanmoins restreint et est souvent dépendant d'autres institutions.

Concernant la vidéosurveillance existante dans la Commune, la sous-commission a été dûment informée des méthodes de traitements des données, les images restent une semaine avant effacement automatique, et a pu constater la rigueur des instructions, particulièrement pour ce qui touche à la protection des images, uniquement visionnées sur ordre du pouvoir judiciaire. Il y a actuellement treize caméras de surveillance sur le territoire communal, dont onze qui sont réellement fonctionnelles. Depuis les questions de la COGEST de l'an passé, et dans le cadre de la nouvelle procédure cantonale, la Municipalité informe que les démarches d'annonce ont été lancées par la Police administrative, et que les procédures d'autorisations sont en cours auprès de la Préfecture. Celle-ci ayant demandé des éléments complémentaires, le dossier est encore ouvert. A la question de la COGEST demandant ce qui motive la mise en place de ces caméras, la Municipalité répond que la ligne suivie est de mettre des caméras partout autour des bâtiments scolaires et des déchetteries.

S'agissant de politique de stationnement, la COGEST a réitéré sa demande d'avoir accès à une information écrite. Depuis douze mois, le document est toujours en cours d'élaboration. La COGEST s'interroge sur le temps nécessaire à l'établissement d'un tel concept, même si elle est consciente de l'implication de différents dicastères et d'une multiplicité de paramètres qui, de facto, ralentissent la formalisation de la volonté de l'exécutif dans ce domaine. Néanmoins, cette lenteur tend à montrer un certain manque de vision. La COGEST suivra l'établissement du concept.

Aspect santé

La sous-commission encourage le dicastère à mieux, et plus rapidement, informer la population des emplacements des défibrillateurs installés. Elle note néanmoins que le programme de formation du personnel de l'administration communale suit son cours normalement et que l'objectif que chaque employé-e communal-e soit formé-e sera rapidement atteint.

Surveillance devant le périmètre scolaire

La COGEST a pris note de la difficulté récurrente de trouver des patrouilleurs et patrouilleuses, mais elle encourage le dicastère à ne pas relâcher ses efforts dans ce domaine important. Certains auront vu apparaître la notion de *coach*. Il ne s'agit pas de la même formation, mais le Municipal suit l'expérience faite par d'autres Communes du Canton et reste attentif à voir si cela peut être utile à notre Commune.

Incivilités

La question des incivilités relatives aux déchets sauvages ne peut être associée au concept « police-population » puisque sa gestion est du ressort de la Police cantonale. La COGEST encourage le Municipal à améliorer et intensifier sa communication sur ce sujet en poursuivant l'effort de sensibilisation de la population. On peut relever que le montant des dénonciations est jugé dissuasif et qu'il y a peu de récurrence. Les amendes sont les suivantes :

- CHF 200.- pour un sac non-conforme ;
- CHF 100.- pour des déchets placés hors molok ;
- CHF 430.- pour les déchets sauvages.

Relations avec la Gendarmerie

En tant que Commune ayant confié ses prérogatives de Police communale à la Gendarmerie, la Commune du Mont fait partie du Comité vaudois des Communes déléгатrices et, à ce titre, participe aux discussions globales avec le Canton. Cette relation ne semble toutefois pas devoir nous permettre d'obtenir un rapport détaillé sur le temps et la nature des interventions de la Gendarmerie, au titre de police dans notre Commune, indépendamment du service de gendarmerie qu'elle doit à l'ensemble de la population vaudoise. Le Municipal nous informe du moins que ce qui distingue la tâche de gendarmerie de son travail de simple police est l'exercice du pouvoir judiciaire, ce qui ne répond que moindrement à notre attente.

Le travail de la COGEST ne consistant pas à déduire ou à imaginer, elle rappelle au dicastère que le renvoi à la lecture d'Info délits ne l'exonère pas de cette analyse, dont elle réitère la demande.

Affaires sociales

La COGEST a plusieurs fois demandé une analyse ciblée sur les affaires sociales dans notre Commune.

Le Municipal a entendu cette demande et a essayé d'informer sur ce qui était pertinent pour la Commune, ce qui explique le chapitre succinct dans le rapport de gestion. La COGEST salue cet effort mais aimerait avoir une analyse un peu plus élaborée. Le préavis renseigne sur ce qu'il s'est passé sur la Commune mais pas encore exhaustivement sur les conséquences que cela a généré.

Protection civile

Suite à la réorganisation cantonale, la Protection civile montaine n'a pratiquement plus aucune activité propre.

Service de défense incendie et de secours (SDIS)

La réorganisation du SDIS, élaborée en 2019, n'a pris ses effets qu'au 1^{er} janvier 2020. La commandante du SDIS se dit confiante quant au bénéfice que cette organisation apportera à notre Commune ; l'engagement fort, en termes de personnel et de moyens mis à disposition par la Commune, nous permettant, selon ses arguments, de disposer de l'appui des gros véhicules du SDIS de la Mère pour une intervention rapide en cas de sinistre sur notre territoire. Après consultation du site internet du SDIS, la COGEST ne constate toutefois pas de différence notable de dotation de véhicules entre les diverses Communes concernées. Considérant par ailleurs le fait que M. Guex se trouve être, au service actif, le subalterne de Madame la Commandante, dont il est d'autre part le municipal de tutelle, la COGEST s'est interrogée sur un possible conflit d'intérêt. Les personnes concernées estiment toutefois n'avoir aucun problème avec ce qui apparaît être un concours de circonstances, arguant que ce qui est du ressort du SDIS relève de Mme Remy et que ce qui est du ressort de la Municipalité relève de M. Guex. La COGEST tient toutefois à rester attentive à cette situation, notamment en ce qui concerne la capacité de notre Commune à intervenir sur la clé de répartition de financement du SDIS, dont elle laisse l'appréciation aux considérations de la COFIN.

La COGEST conclut à une bonne conduite générale du dicastère. Elle relève la volonté marquée des services communaux à être au service de la population et la grande disponibilité de la Police administrative, qui nous permet de considérer que l'aspect sécuritaire de notre Commune semble maîtrisé. Bien que consciente de la marge de manœuvre limitée d'un dicastère tributaire des contraintes du partenariat et de ses institutions de tutelle, la COGEST aurait toutefois souhaité une meilleure analyse politique des implications et répercussions montaines de ces partenariats, qui laisse, parfois, le sentiment d'un manque de vision.

Bâtiments et durabilité

Rapport des visites

Ce dicastère ayant été choisi pour une analyse plus approfondie, la COGEST a procédé à deux visites, les 9 novembre 2019 et 8 mai 2020.

Maintenance des bâtiments

Le Municipal et le chef de service ont expliqué à la COGEST comment était organisée la maintenance des bâtiments et lesquels faisaient l'objet de contrôles d'ingénieur. Un plan des priorités et rénovations pour la législature est tenu par le responsable des bâtiments, mis à jour chaque année, rediscuté à chaque budget. Des spécialistes additionnels sont mandatés selon les besoins (statique, énergétique, technique). Le tableau est à disposition de la COGEST. Il est organisation par année, avec devis des entreprises. Les dépenses globales par bâtiment sont également disponibles.

Selon le Municipal, le montant investi chaque année dans la maintenance des bâtiments est bien en-deçà des recommandations de l'**Etablissement cantonal d'assurance (ECA)**, pour qui 0.8%-1% de la valeur ECA devrait être réinvesti dans la maintenance (1.5% pour les anciens bâtiments). Les bâtiments communaux ayant une valeur ECA de 151 millions, on s'attendrait à ce qu'au moins un million soit investi chaque année. La COGEST salue le diagnostic complet des bâtiments communaux qui est actuellement en cours, qui contribue à ce que la Municipalité ait une meilleure vision de son patrimoine bâti et foncier.

La COGEST est largement revenue sur la fermeture de la cantine du Châtaignier et celle du bâtiment des Planches survenues en 2019. Si dans l'urgence il semble que les décisions prises ont été correctes, la COGEST estime que ces situations auraient pu et dû être anticipées. La COGEST relève la volonté de la Municipalité de faire mieux à l'avenir.

Chantiers et travaux réalisés

La COGEST a souhaité avoir une vision sur le coût des chantiers bouclés en 2019, en rapport avec les préavis votés. Concernant la salle de gym, le préavis n'est pas encore bouclé. Un dépassement est prévu. Une procédure judiciaire est en cours. Le dossier a été présenté à la COFIN. Concernant le Collège du Rionzi, celui-ci n'est pas encore bouclé non plus, mais on ne prévoit pas de dépassement.

Par ailleurs, la COGEST remarque qu'il y a en général beaucoup plus de projets prévus dans le budget que de projets réalisés chaque année. Dans les projets repoussés en 2019, la Municipalité indique que, par exemple pour les travaux prévus sur les bâtiments de l'administration, il a été décidé de les coordonner avec la mise en place de panneaux solaires, qui nécessitait également des échafaudages. D'autres projets ont été repoussés en 2020, car jugés non urgents.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande à la Municipalité d'être plus réaliste dans ces estimations lors de l'établissement du budget, ce qui éviterait des prévisions de déficits qui ne se réalisent en général pas.

Répartition du personnel du service

En complément des détails de la répartition, par individus, détaillée dans le rapport, le Municipal explique la réorganisation, par secteur, des **Agents d'exploitation (AGEX)**, permettant d'éviter les va-et-vient entre les bâtiments.

A la question de la COGEST sur le nombre d'heures réalisées par les AGEX dans le cadre des différentes manifestations, il a été répondu que cette information n'était actuellement pas disponible, mais qu'une base était prévue pour que ce soit recensé.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST souhaite connaître l'estimation du nombre d'heures accomplies par le personnel communal dans le cadre des manifestations locales.

Energie

Lors de la visite, la COGEST a reçu des explications sur le label Cité de l'énergie, qui donne des standards pour guider la maintenance des bâtiments. Les interventions dans les bâtiments (isolation, fenêtres, chauffage) sont liées au maintien du label. La Commune utilise le système ENERGO, qui permet une analyse complète de tous les bâtiments. La gestion se fait via une plateforme internet.

Le contrat ENERGO inclut un conseil par un spécialiste ainsi que des formations pour le personnel communal. Deux AGEX ont été formés en 2019, et la formation de l'ensemble du personnel est prévue à terme.

Sur le plan des actions concrètes mises en place en lien avec la performance énergétique des bâtiments, la Municipalité a cité la rénovation de la piscine et de la salle de gym et les changements des fenêtres dans la grande salle.

La COGEST a également reçu plus d'informations sur le système d'indicateurs du label Cité de l'énergie ainsi que des actions mises en place.

La Municipalité tire également un bilan positif du début du fonds d'efficacité énergétique, celui-ci étant fort apprécié par la population depuis sa mise en place. Cependant la Municipalité relève que le traitement des demandes nécessite des ressources humaines.

CONSTATS

La COGEST salue l'existence de ces outils de pilotage, qui semblent peu à peu inciter la Municipalité à plus d'actions dans ce domaine.

La COGEST salue également la mise à disposition des indicateurs du label Cité de l'énergie.

La COGEST invite la Municipalité à continuer ses efforts dans le domaine. Une grande marge de progression existe encore pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux. La COGEST espère que ces aspects seront intégrés dans l'estimation en cours du patrimoine communal.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST souhaiterait une analyse chiffrée du rapport coût / bénéfice, tous les quatre ans.

Gestion des bâtiments

La gestion des alarmes se fait également à distance via internet dans le cadre du système MCR, logiciel développé et maintenu par l'entreprise locale **JEANFAVRE SA**. Il est suivi par les AGEX le jour et par un service de piquet le soir (mis en place en 2019).

Il n'y a pas eu de recrutement spécifique pour le système de piquet. Une prime est versée sur le salaire en cas de piquet. Il s'agit d'un montant fixe et d'un montant à l'heure en cas d'intervention. Ce montant figure au budget. Sur deux mois en 2019, cela se monte à CHF 1'100.- d'indemnités, pour une quinzaine d'interventions (exemples : portes bloquées, fusibles qui sautent, toilettes bloquées, vandalisme, pannes de chaudière, infiltrations). Les retours sur les interventions menées permettent à la Municipalité de se rendre compte des problèmes existants. Les adjoints sont en support et peuvent être joignables par téléphone portable, sur appel du personnel de piquet. Des numéros d'urgence pour des spécialistes électrique, chauffage, etc. sont également à disposition. Il a été décidé de ne pas répercuter ce coût sur les locataires des salles.

Les stores automatiques des bâtiments sont aussi gérés par MCR. Des dysfonctionnements ont été constatés lors de la mise en fonction du collège du Rionzi, durant la période de forte chaleur de juin. Selon la doyenne, la situation est actuellement satisfaisante (retour donné en septembre 2019). L'information pour l'utilisation devrait peut-être être optimisée.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST souhaite qu'à l'avenir un court compte-rendu du système de piquet soit inclus dans le rapport de gestion.

Location des salles

La COGEST salue la mise en place de la location via le site internet communal, entrée en vigueur en fin d'année 2019. Cependant il est nécessaire d'imprimer, signer et renvoyer les documents car, d'après le Municipal, le nouveau règlement nécessite toujours une signature. Suite à la fermeture du Châtaignier et l'occupation de la petite salle du Petit-Mont, de nouvelles salles ont été mises à disposition (buvette du foot, salle du collège du Rionzi). L'information à ce sujet est encore lacunaire sur le site.

Concernant le nettoyage des salles, une feuille d'information précisera ce qui est nécessaire, avec fiche à remplir lors de la restitution de la clé. Ceci devrait également améliorer le retour de la part des utilisateurs. Il n'y a plus de nettoyage après les locations pendant le week-end. Le responsable contrôle le lundi matin. Le service de piquet répond pour les problèmes.

La COGEST a demandé des compléments d'information sur le partage des responsabilités entre les services, concernant la location des salles par les sociétés locales. La Municipalité explique que si une association est reconnue comme société locale par le Service de la jeunesse, elle a accès aux salles de la Commune. Le Service de la jeunesse transmet l'information aux Service des bâtiments, qui gère ensuite les priorités. Le processus est encore un peu flou pour le moment car il y a beaucoup de demandes. A terme, il est prévu que la réservation des salles par les sociétés locales soit également possible en ligne.

CONSTATS

La COGEST salue l'avancée d'avoir mis en place la location en ligne. Elle aurait apprécié d'avoir plus d'information sur le processus dans le rapport. Par ailleurs, la COGEST encourage la Municipalité à aller au bout de la démarche en ligne en revoyant la nécessité de signatures papier.

La COGEST salue les efforts entrepris pour clarifier les processus et espère que cela portera ses fruits en 2020.

La COGEST remarque que le matériel de nettoyage n'est pas toujours mis à disposition des locataires.

Vidéosurveillance des bâtiments communaux

Concernant le vandalisme sur les bâtiments communaux, cette section n'ayant pas été commentée dans le rapport, la Municipalité complète qu'actuellement les plaintes sont systématiques. Celles-ci entraînent la récupération d'environ 1% des montants. Il y a eu plusieurs incidents de vitres cassées et lampadaires cassés, toujours attribués aux mêmes personnes. Celles-ci ne se trouvent plus sur le secteur de la Commune actuellement.

Plan de mobilité

Le personnel de l'administration et les enseignant·e·s paient actuellement une place de parc. Il s'agit d'un système de macarons avec un montant fixe par mois, géré par la police. Il y a actuellement une centaine de véhicules d'enseignant·e·s de l'EPS sur le site de la Commune. La démarche d'implication des enseignant·e·s a été validée par la direction des écoles.

Véhicules électriques

La COGEST continue de s'interroger sur la nécessité de louer deux véhicules électriques pour un total de moins de 7000 km/an.

Espaces verts et déchets

Rapport de la sous-commission

Avec 6.8 ETP, M. Porchet nous signifie que le dicastère est suffisamment doté en personnel et gère convenablement les différents projets avec d'autres dicastères. Un transfert de poste a eu lieu entre le Service des bâtiments et le Service des espaces verts et déchets. Un AGEX a été transféré car il s'occupait de l'entretien des extérieurs du collège du Mottier et du Rionzi ; dans la logique que tout ce qui est « vert » soit traité par la même équipe en regroupant les compétences. Les absences de longues durées ont pu être gérées grâce aux synergies avec l'équipe Voirie. Le nombre d'heures supplémentaires étonne toujours la COGEST. Inscrites dans le rapport, ces heures sont un instantané au 31 décembre. En hiver le personnel ne peut pas reprendre ces heures, qui sont reportées à d'autres périodes de l'année. La gestion des heures supplémentaires semble maîtrisée dans le Service. Le Service relève cependant le manque d'un spécialiste avec des compétences environnementales. La thématique de l'environnement est prise en compte dans le schéma directeur et est transversale dans les dicastères. Le Municipal estime qu'il y a peu d'aide de la part du Canton et qu'il manque une vue globale. Le Municipal amène ses compétences dans ce domaine pour l'instant.

COMMENTAIRE DE LA COGEST : ce poste de spécialiste a été mis au budget et semble être nécessaire, nous invitons la Municipalité à soutenir cet engagement.

Espaces verts

Parcs et promenades

Décorations

COMMENTAIRE DE LA COGEST : Le COGEST soutient l'action « Une tulipe pour la vie », qui apporte de la visibilité à l'association L'aiMant Rose, tout en égayant des parcelles de la Commune dans le cadre de l'entretien ordinaire.

Plantes envahissantes

La Commune veille à ce que l'espace public ne soit pas envahi par des plantes qui n'ont rien à faire dans des endroits inadéquats et qui se développent rapidement. Il s'agit souvent de plantes dont les habitant-e-s se débarrassent en forêt, voire à ses abords.

COMMENTAIRE DE LA COGEST : La COGEST suggère que la Commune informe mieux la population sur le risque de se débarrasser de plantes exotiques n'importe où dans la nature.

Cimetière

La COGEST constate une amélioration au point de vue écologique en renonçant aux produits phytosanitaires. Les coûts d'entretien restent semblables, voire un peu plus en cas de sécheresse en raison d'un arrosage plus intensif.

Places de jeux

La rénovation complète de la place de jeu située sous l'église avait été budgétée et acceptée par le Conseil. Malheureusement ce montant a été totalement sous-estimé. Avec CHF 100'000.-, il n'est plus possible de créer une place de jeu conforme aux divers règlements contraignants : accès aux personnes en situation de handicap, sécurité, environnement. Avant de venir avec des propositions détaillées, la Municipalité veut faire le point sur l'ensemble des places de jeux. Cette place de jeu sera maintenue en l'état par le budget courant pour ne pas la fermer.

COMMENTAIRE DE LA COGEST : La COGEST suggère que la Municipalité se renseigne plus tôt sur les coûts occasionnés par de telles initiatives localisées afin de ne pas à avoir à se rendre compte plus tard qu'il est nécessaire de faire le point sur l'ensemble du territoire de la Commune. La COGEST demande plus d'anticipation et de concepts à long termes. Même si les travaux doivent se faire petit à petit, une ligne de conduite globale et cohérente peut être ainsi suivie.

Skate Park

La COGEST a appris que l'idée de la démarche participative avait été abandonnée.

COMMENTAIRE DE LA COGEST : La COGEST a remarqué des différences quant à l'interprétation d'une démarche participative. En l'occurrence, dans le cas présent, la démarche participative n'aurait pas été la même que pour le Mont-Centre, par exemple, ouverte à la population tout entière. La COGEST suggère de mieux définir ce terme lors de prochaines initiatives de ce genre, en précisant bien la forme et qui seraient les acteurs.

Terrains synthétiques

La Commune peut déjà se faire une idée quant à l'avantage de ce terrain synthétique après les premières utilisations en fin d'année 2019 : entretien à peu près identique, mais pour une utilisation quatre fois supérieure. Il est possible d'offrir un terrain de jeu même lors de mauvaises conditions météo. Les utilisateurs, exclusivement des footballeurs et footballeuses jusqu'à maintenant, sont très satisfait·e·s. L'accès est géré par la Commune comme cela avait été convenu.

Pour faciliter l'utilisation des terrains multisports, un système de réservation souple est en cours d'élaboration afin de donner priorité aux sociétés ou associations sportives locales.

Parcelles agricoles

En passant de 28.6 à 3.4 ha de parcelles agricoles laissées à la Commune, la COGEST estime que cela aurait pu faire l'objet d'un développement dans le rapport, tout le monde n'étant pas familiarisé avec le remaniement parcellaire. Selon le Municipal, le résultat est favorable pour la Commune, car le but n'était pas de conserver des terrains agricoles, mais de permettre d'obtenir des emplacements stratégiques. Les parcelles agricoles restantes seront exploitées par les anciens exploitants. Le potentiel pour la Commune est ainsi augmenté, par exemple en établissant des accords avec les exploitants pour laisser une bordure herbeuse, en guise de parking pour les voitures, lors des manifestations.

Forêts

Plan directeur forestier

Le plan directeur forestier relève du Canton et a été mis à l'enquête publique. Le plan de gestion se fait au sein du Triage en fonction des spécificités des communes. Le Conseil communal n'est pas sollicité dans ces démarches, il en est de même pour le projet de desserte qui en coûtera CHF 440'000.- sur dix ans à la Commune.

Projet de communication du triage Mèbre-Talent

COMMENTAIRE DE LA COGEST : La COGEST prend acte du projet de communication du triage Mèbre-Talent, association intercommunale qui regroupe les communes de Assens, Bioley-Orjulaz, Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Epalinges, Etagnières, Froideville, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens. La COGEST

s'étonne néanmoins de la suggestion d'utiliser Facebook comme moyen de communication. Elle espère que d'autres supports seront également utilisés.

La biodiversité sur le territoire communal

COMMENTAIRE DE LA COGEST : La COGEST s'est étonnée qu'une association privée, Les jardins du Mont, ait été incluse dans la commission de la biodiversité. Il n'y pas eu d'appel à d'autres associations ou spécialistes. Le Municipal a répondu qu'il restait qu'une place à repourvoir et que le choix s'est fait tout naturellement sur cette association de par sa proximité et la compétence de son président.

Déchets

Équipe déchèterie

La COGEST a eu accès aux remarques faites par les plus de 200 usagers ayant répondu au sondage de satisfaction. Le taux de satisfaction est impressionnant tant au point de vue global de la gestion de la déchèterie qu'au niveau de l'accueil et du soutien du personnel, ainsi que de la cabane à troc. Les remarques des utilisateurs et utilisatrices sont prises en compte par la Commune, beaucoup sont intéressantes. Le sujet de la récupération du plastique reste un thème récurrent. A relever que l'équipe de la déchèterie est très appréciée par la population.

Déchèterie de Manloud

La COGEST avait émis le vœu, en 2018, d'obtenir une statistique sur l'utilisation de la déchèterie, par exemple les jours et heures les plus chargés. La Municipalité avait soumis un préavis qui allait bien au-delà de la demande de base et qui, apparemment, n'avait pas enchanté le Conseil communal. A l'heure actuelle, il n'est pas prévu d'installer des compteurs. Selon le Municipal, les comptages effectués sporadiquement ne permettent pas de déduire des résultats précis.

Déchèterie mobile

La COGEST a constaté que le tableau « déchèterie mobile » montrait les mêmes chiffres qu'en 2018. Elle a reçu une version corrigée pour 2019.

Ordures ménagères

La COGEST a été impressionnée par l'augmentation de 93'913 kg de déchets dans le tableau « ordures ménagères ». Il fallait lire 59'690 kg. Malgré l'augmentation des habitant.e-s, La COGEST constate que la gestion des ordures ménagères semble être adéquate.

JUTAVAQ

L'Association Jorat, une terre à vivre au quotidien (JUTAVAQ) est géré par les Espaces verts. Le Municipal, M. Michel Amaudruz, représente les intérêts de la Commune dans ce dossier en raison de ses connaissances et aussi par le fait que cela touche la gestion des forêts en périphérie du Mont, mais il n'a qu'un pouvoir consultatif. C'est en 2020 que seront précisées les prestations qui seront proposées aux Communes.

Instruction publique et affaires culturelles

Rapport de la sous-commission

Service de la Jeunesse et des loisirs

Suite à l'audition sur le rapport 2018, la COGEST a souhaité vérifier comment avaient évolué, en 2019, les collaborations interservices.

Le Municipal s'inquiète d'un possible retard dans la planification scolaire, ainsi que la rénovation et de la construction des bâtiments, indispensables à l'accueil des nouveaux écoliers.

CONSTAT

Bien que la dynamique de la Municipalité se soit modifiée avec sa nouvelle composition, force est de constater, et à la lumière de divers exemples donnés tant par le Municipal que par le chef de service, qu'il y a des zones de tension qui perdurent dans l'attribution des compétences entre les dicastères.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande une clarification des missions et des responsabilités de chaque dicastère.

Écoles

La COGEST souligne l'excellente dynamique qui transparaît dans les nombreux projets que l'École met en place et l'adhésion qu'elle entraîne tant chez les enseignant·e·s qu'auprès des élèves. L'Unité de promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire (UPSPS) fait, à intervalles réguliers, des sondages auprès des enfants, afin d'obtenir des informations sur le climat de l'École. En cas de difficulté, en collaboration avec la Direction, les enseignant·e·s mettent rapidement des projets pédagogiques en place afin de remédier aux difficultés qui peuvent surgir.

La Direction des écoles peut également s'appuyer sur une équipe de quatre médiateurs qui entretiennent une excellente collaboration avec les enseignant·e·s. De nombreuses situations se traitent rapidement et en quelques séances, évitant ainsi la cristallisation des problèmes.

Par ailleurs, et afin d'inciter et de favoriser les déplacements à pied, chaque parent, et les élèves lors de la semaine de la mobilité, reçoivent un document qui précise les parcours piétonniers autour des bâtiments scolaires et dans un périmètre de 700 mètres.

Une des préoccupations de la COGEST a été de s'assurer de la bonne prise en charge des élèves présentant des difficultés scolaires. Généralement, et selon le Directeur, les enseignant·e·s signalent rapidement l'élève aux professionnels du **Service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS)** qui le reçoivent dans un délai de 2 à 3 semaines pour un premier bilan. Si le besoin d'une prise en charge régulière se confirme, les délais sont alors plus longs. Pour faire appel à une prestation en privé, les parents doivent avoir obtenu l'accord du **Département de la formation et de la jeunesse (DFJC)** pour un financement. Le concept 360° a, notamment, comme objectif de diminuer les délais de prise en charge.

L'Établissement du Mont est également très bien doté en matière d'outils informatiques pédagogiques et participe régulièrement à la mise en œuvre de projets pilotes au sein du DFJC.

CONSTAT

La grande préoccupation de la Direction des écoles reste l'enclassement des élèves du primaire pour la rentrée 2021-2022 (augmentation de 3-5 volées en 2019 à 4 à 6 volées tout prochainement). Bien que la Municipalité dispose de quelques locaux disponibles pour pallier aux urgences (salle Jorat 5, salle des pompiers, etc.), il devient urgent de prendre les décisions qui s'imposent tant en matière de rénovation du bâtiment du Mottier B, de l'affectation de celui de Crétalaison ou de la construction d'un nouvel établissement (Champs d'Aullie).

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande à la Municipalité qu'elle communique avec clarté sur la planification du développement de l'offre en locaux scolaires.

Accueil pré- et parascolaire

Les coûts inhérents à la mise en place de structures provisoires, dans l'attente de l'emménagement dans des locaux définitifs, et leurs modalités de remboursement, ont fait l'objet du préavis 13/2018.

Les bonnes relations entre les UAPE du Mont et le dicastère de l'Instruction publique et affaires culturelles ont permis la participation des enfants à la manifestation « la nuit des contes » (Noël 2019).

La COGEST se réjouit du succès rencontré auprès des jeunes par l'espace YOLO et des nombreuses activités qui sont proposées aux jeunes Montains pour rendre la Commune attrayante (mise en place d'ateliers « Graffitis », préparation de repas, films et discussions critiques, élaboration du « journal du Mottier », émission de radio...) Toutes ces activités visent à renforcer le sens de la collaboration, de l'initiative et des responsabilités des jeunes, qui sont encadrés par des éducateurs motivés et motivants.

Jeunesse – Aînés – Loisirs

CONSTAT

La COGEST constate que le programme de législature prévoit la mise en place d'activités destinées à la population montaine. Celles développées à ce jour semblent davantage être le fruit d'opportunités de collaboration ou répondant à des demandes ou à des besoins d'une population spécifique plutôt qu'issues d'une vision de la Municipalité.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

La COGEST demande à la Municipalité d'élaborer un projet de la politique culturelle qu'elle entend développer au sein de la Commune et de la communiquer avec clarté.

En ce qui concerne le projet « Quartiers solidaires », il a été mis en œuvre afin de répondre à un axe de la politique du Mont en faveur des aînés.

Tout au long du projet (juin 2017-mai 2022), le leadership est assuré par Pro-Senectute. Diverses activités ont été mises en place, avec le support de l'animatrice, de sa stagiaire et par les seniors. La fréquentation, bien que régulière, attire un nombre relativement modeste de personnes.

Comme le précise le Municipal, il n'est pas dans les prérogatives de la Commune de contraindre les personnes à participer à des activités et il précise que la Commune favorise la mise en place de tout projet en mettant les locaux à disposition.

Aux inquiétudes manifestées par la COGEST quant à la pérennisation et à l'évolution du concept, le chef de service évoque la possibilité de créer une Association qui serait intégrée aux sociétés locales du Mont.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

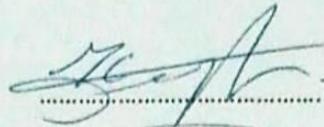
La COGEST tient néanmoins à s'assurer que la méthodologie du projet prévoit bien le transfert de la responsabilité de la poursuite des activités aux habitants eux-mêmes et demande à la Municipalité d'informer le Conseil communal du calendrier et des modalités.

Conclusion

À la lumière des éléments recueillis et rapportés dans le présent document, la COGEST, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal d'approuver le préavis municipal N°03/2020.

Le Mont-sur-Lausanne, mai 2020

Le président : Jean-Charles Fesquet



Les membres :
Adriana Brewster
Jolanda Müller Chabloz
Isabel Taher Sellés
Daniel Besson
Olivier Descloux
Philippe Hayward
Robert Irrausch
Richard Nicole

